

Séjour ÉTÉ

Méjannes le clap 7 – 9 ans du 11 au 14 août 2025

Signatures des parents ou des représentants légaux

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Enfant		
NOM et Prénom :		
Né(e) le :/	Age :	
🗖 Garçon - 🗖 Fille 💮 Taille :	Pointure :	Photo
Affinité avec un autre enfant :		Obligatoire
Responsables légaux		
Mme □ - M. □	Mme □ - M. □	
NOM et Prénom :	NOM et Prénom :	
Lien avec l'enfant :		
Ville :		
☎ Mobile : 0		
☎ Travail : 0	🕿 Travail : 0	
Mail :	Mail :	
Personne à contacter en cas d'urgence :		
	es enregistrements vocaux dans le cadre du s stées précédemment via les supports de cor	
ADMINISTRATION DE MEDICAMENTS		
o j'autorise		
o je n'autorise pas		
Le/la directeur/directrice du séjour auquel pa	articipe mon enfant à lui donner des antipyré	tiques (Paracétamol) en cas
de fièvre > 38,5°C ou en cas de douleurs, apr	ès validation avec les parents pas téléphone	et par SMS
PAI		
Mon enfant est allergique (joindre le PAI s	signé par le médecin traitant) :	
	Fait à le	

LISTE DES DOCUMENTS

Les documents indispensables :

- Fiche de renseignements signée avec la photo
- Certificat médical de vaccination et vie collective
- Fiche sanitaire de liaison (Cerfa Ministère de la Jeunesse et des sports)
- Copie de la carte d'identité (ou livret de famille) de l'enfant
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Justificatif de Quotient Familial (attestation CAF ou avis d'impôts)
- Attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle (avec précision pour les activités extrascolaires : centre de loisirs, colonie de vacances...)
- Règlement du séjour (chèques, espèces, ANCV, CESU, bons CAF)
- Test d'aisance aquatique souhaité

Les autres documents :

- O Copie du jugement en cas de divorce ou de séparation des parents
- Document d'aide aux vacances enfants AVE de la CAF pour les familles concernées (QF ≤ 1200€)
- O PAI







LA CHECK-LIST

MÉJANNES LE CLAP

MES HABITS



- ← 4 slips ou culottes
- → 4 chaussettes
- ↑ 4 tee-shirts
- 3 shorts
- 2 pantalons/jogging
- 2 sweats/gilets
- 1 maillot de bain
- 1 vêtement de pluie
- 1 pyjama
- O
- 0

MA TOILETTE



- O brosse à cheveux
- o brosse à dent
- o dentifrice
- ogel douche
- shampooing
- orème solaire
- oproduit anti moustiques
- 1 ou 2 serviettes de toilette (une pour le corps, une pour les cheveux)
- 1 serviette de piscine

MES **ACCESSOIRES**



- casquette
- o gourde isotherme
- sac à dos
- lampe de poche
- mouchoirs
- o brassards

MFS CHAUSSURFS



- ochaussures d'eau ou vieilles baskets
- tongs
- baskets de sport (attention, pas de sneakers !!)





<u>Important</u>

Toutes les pièces du trousseau devront être marquées au nom de l'enfant. La CCPU et les structures d'accueil n'engagent pas leur responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol d'affaires personnelles, objets de valeur ou espèces.









FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR	:				
PRENOM:					
DATE DE NAISSAN	CE :	/	/		
SEXE: M		F			
Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs). 1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)					
VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons- Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	
SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE- INDICATION.					
2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR					
Poids :kg ; Taille :cm (informations nécessaires en cas d'urgence)					
Suit-il un traitement médical pendant le séjour ? ☐ Oui ☐ Non					
Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).					

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES :	ALIMENTAIRES MEDICAMENTEUSES AUTRES (animaux, plantes, po Précisez		□ oui □ oui □ oui	□ non □ non	
Si oui, joindi conduite à t	re un certificat médical précisa enir.	nt la caus	se de l'aller	gie, les sig	gnes évocateurs et la
	résente-t-il un problème de sa				
3-RECOMM/ Port des lun difficultés de	ANDATIONS UTILES DES PAREN ettes, de lentilles, d'appareil de e sommeil, énurésie nocturne, d	NTS entaire ou etc	auditif, co	mportem	ent de l'enfant,
4-RESPONS Responsabl ADRESSE :	ABLES DU MINEUR e N°1 : NOM :	. PRÉNON	1 :		
TEL DOMIC	ILE	. TEL TRA			
	e N°2 : : NOM :				
TEL DOMIC	ILEBLE :	. TEL TRA			
NOM ET TE	L MEDECIN TRAITANT :				
déclare exa nécessaire.	é(e) cts les renseignements portés l'autorise le responsable de l'a ndues nécessaires selon l'état d	sur cette accueil de	e fiche et loisirs à p	m'engage rendre, le	à les réactualiser si
Date :		Signat	ure :		







SEJOURS ETE 2025

Conditions générales

Séjour enfants – 7 à 9 ans (CE1 - CE2) du 11 au 14 août 2025 inclus MEJANNES LE CLAP (30)

LIEU / EFFECTIFS DU SEJOUR

Séjour "Nature et rivière »

Destination : MEJANNES LE CLAP (Gard)
 Effectifs : 14 enfants et 3 animateurs diplômés

INSCRIPTIONS / RESERVATION DE SEJOURS

Pour les inscriptions, les dossiers sont disponibles :

- sur le site web de la CCPU : www.ccpaysduzes.fr
- à l'accueil de la CCPU du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

<u>Date limite de dépôts des dossiers</u> : 12 juin 2025, par courrier ou remis à l'accueil de la CCPU <u>Dossiers à retourner complet</u> à l'adresse suivante cachet de poste ou tampon daté de réception faisant foi :

> Communauté de communes Pays D'Uzès DIRECTION SERVICE AUX FAMILLES Séjours été 2025 9 Avenue du 8 mai 1945 30700 UZES

CONDITIONS

- Les séjours sont réservés prioritairement aux habitants de la Communauté de communes Pays d'Uzès.
- La participation aux séjours est considérée comme définitive lorsque :
 - le dossier d'inscription est complet et validé par la direction du Service aux Familles
 - le règlement intégral du séjour est effectué dans les délais impartis

Un guide pratique reprenant les informations concernant le séjour est disponible avec le dossier d'inscription : lieux, horaires de départ et de retour, trousseau et affaires nécessaires, informations concernant la gestion des médicaments, téléphones portables, argent de poche, etc...

ORGANISATION et ACTIVITES

- Transport AR en minibus
- Hébergement au centre sportif départemental Espace Gard Découvertes en chambres collectives
- Restauration : pension complète
- Activités principales : spéléologie, escalade, tir à l'arc, baignade en piscine et en rivière, balades, veillées

TARIFS

La communauté de communes participe financièrement aux séjours proposés pour les enfants et jeunes résidant sur le territoire intercommunal. La participation est fonction du quotient familial (QF). Pour les familles ayant un quotient familial compris :

- entre 0 et 400 €, la communauté de communes prend en charge 50% du montant du séjour.
- entre 401 et 700 €, la communauté de communes prend en charge 40% du montant du séjour.
- entre 701 et 1 500 €, la communauté de communes prend en charge 30% du montant du séjour.
- entre 1 501€ et plus, la communauté de communes prend en charge 20%du montant du séjour.

	Séjour ENFANTS 2025
QF1 : 0 - 400€	131 €
QF2 : 401 - 700€	157€
QF3 : 701 - 1500€	183 €
QF4 : 1501 et plus	209 €
Tarifs hors CCPU	261€

MODALITES DE PAIEMENT DES SEJOURS

Les séjours doivent être réglés soit :

- par chèque à l'ordre du *Trésor Public*
- par espèces (faire l'appoint)
- par chèques ANCV, tickets CESU ou bons CAF

Nous restons à votre disposition pour vous accompagner et/ou vous orienter, en fonction de votre situation familiale, vers d'autres aides possibles.

ANNULATION

Par la Communauté de communes :

La CCPU se réserve le droit d'annuler à tout moment, toute réservation, pour des raisons techniques. Dans ce cas, les sommes versées seront intégralement remboursées aux familles.

- Par la famille :

Toute annulation doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, le cachet de poste servant de référence et de justificatif pour le calcul des frais d'annulation.

L'annulation d'une inscription du fait du participant entrainera une retenue selon les conditions suivantes :

SEJOUR	ENFANTS	Pourcentage retenu du montant total TTC sur le prix du séjour
Plus de 30 jours avant le départ	Jusqu'au 12 juillet inclus	0%
Entre 15 et 29 jours avant le départ	Entre le 13 juillet et le 27 juillet	50%
Entre 8 et 14 jours avant le départ	Entre le 28 juillet et le 03 août	80%
7 jours et moins avant le départ ou non-présentation le jour du départ	Après le 04 août	100%

MODIFICATION D'ACTIVITES

Pour des raisons indépendantes de notre volonté (sécurité des enfants, intempéries, contexte sanitaire...), il est possible que certaines activités soient modifiées, annulées ou remplacées. Dans ce cas, d'autres activités de qualités équivalentes ou supérieures seront proposées.

ASSURANCE

En cas d'accident, l'assurance couvre les frais non pris en charge par la sécurité sociale et/ou la mutuelle et l'assurance civile de l'assuré.

La CCPU souscrit une assurance responsabilité civile et de dommages aux biens auprès de la SMACL. Cependant les parents sont tenus d'être couverts par une assurance responsabilité civile et individuelle pour les activités extrascolaires de leur enfant.

FRAIS MEDICAUX

En cas de maladie, les parents seront tout de suite informés si l'état de santé de l'enfant est compatible à la poursuite du séjour. Les parents seront invités à venir récupérer au plus tôt leur enfant sur le lieu du séjour.

REGLES DE VIE

Une attitude convenable et respectueuse envers chacun des participants (adultes, enfants) est exigée.

De plus, même si les ports de signes discrets manifestant un attachement personnel à des convictions est admis, les signes ostentatoires constituant en eux-mêmes des éléments de prosélytisme ou de discrimination sont interdits.

Sont également interdits, les manquements aux obligations de sécurité, les comportements susceptibles de constituer des pressions sur autrui, le fait de perturber le déroulement d'activités ou de troubler le fonctionnement de la structure.

Tout manquement grave au règlement intérieur des séjours et/ou aux règles définies par la direction et l'équipe d'animation en début de séjour, sera signalé aux parents ou au tuteur légal.

Dans ce cas, une exclusion de l'enfant peut être envisagée, aucune somme ne sera alors remboursée. Les frais de retour restant à la charge des parents ou du tuteur légal.

La CCPU et les structures d'accueil n'engagent pas leur responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol d'affaires personnelles, objets de valeur ou espèces.

REUNION D'INFORMATION

Une réunion d'information sur le déroulement du séjour est proposée aux familles le <u>jeudi 26 juin à 18h</u> dans les locaux de la CCPU – 9 avenue du 8 mai 1945, 30700 Uzès Les enfants y sont les bienvenus !

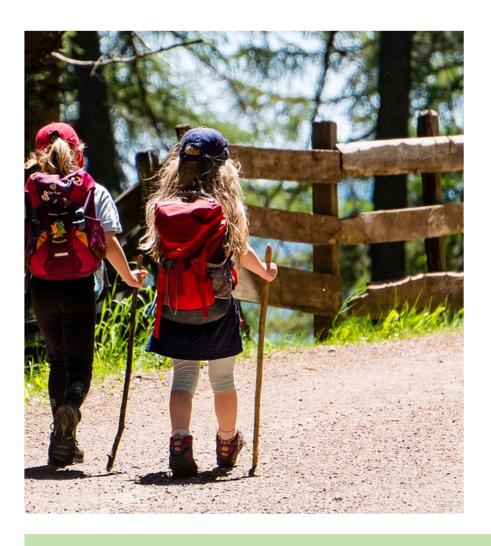
Contact CCPU:



Corinne GASTAUD, directrice du Service aux Familles Jessie DIVOL, directrice du séjour Laure CRISTOFOLI, assistante de direction

Adresse mail: <u>directionservicefamilles@ccpaysduzes.fr</u>

Site web: <u>www.ccpaysduzes.fr</u>



ÉTÉ 2025

GUIDE PRATIQUE DU SÉJOUR

Méjannes le Clap (7 – 9 ans) 11 au 14 août 2025



INFORMATIONS GÉNÉRALES

ORGANISATEUR DU SEJOUR:

Communauté de communes Pays d'Uzès

DIRECTION SERVICE AUX FAMILLES

9 Avenue du 8 Mai 1945

30700 UZES

Tel: 04.66.03.09.00 du lundi au vendredi de 9H00-12H00 et 13H30-16H30

Mail: directionservicefamilles@ccpaysduzes.fr

Directrice: Corinne GASTAUD

DIRECTION DU SÉJOUR:

Jessie DIVOL - Contact: 07.57.35.28.77

POUR SUIVRE LES SÉJOURS un groupe WhatsApp sera créé et sur la page Facebook de la CCPU : **Pays** d'Uzès, communauté de communes

LE LIEU DES VACANCES

Adresse: Espace Gard Découvertes - Chemin des sports - 30430 Méjannes-Le-Clap (https://gard-decouvertes.fr/)

Les enfants sont accueillis au Centre Sportif Départemental ESPACE GARD DECOUVERTE ÉCO LABELLISE, à Méjannes le Clap, à 30 minutes d'Uzès.

C'est un établissement de vacances situé en plein cœur de la garrigue, à proximité de rivières et de chemins de randonnées. Le centre est pourvu de nombreuses installations sportives variées et de qualité.

I F DÉPART FT L'ARRIVÉF

POINT DE RENCONTRE :

Devant l'entrée du COLLEGE LE REDOUNET, avenue Georges Pompidou à UZÈS

LE DÉPART :

• LUNDI 11 AOUT à 9h00 (rendez-vous à 8h30 devant le collège)



Important : prévoir un pique-nique pour le premier jour (midi)

LE RETOUR:

JEUDI 14 AOUT vers 18h00





I'HÉBERGEMENT ET LA RESTAURATION

L'HEBERGEMENT:

Les enfants seront hébergés en chambres collectives.

LA RESTAURATION:

Label Ecocert depuis juin 2014. Les repas sont élaborés sur place avec le maximum de produits locaux. Des pique-niques seront préparés pour les activités à la journée.

Pour toute problématique médicale relative aux repas (intolérances, allergies...), merci de le signaler au plus tôt à l'équipe de direction des séjours.

L'ÉQUIPE ENCADRANTE

3 animateurs du Service aux Familles diplômés (dont 1 surveillant de baignade : SB)

- <u>DIVOL Jessie</u> : directrice / animatrice BAFA & BAFD & SB, responsable de la ludothèque
- DESMONEN Nelly : animatrice BAFA & BAFD, ALSH de Moussac et animatrice ludothèque
- DOMINGO Arthur : animateur BAFA, ALSH d'Uzès

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES

Les activités encadrées par des moniteurs qualifiés BE :

- Spéléologie
- Escalade en plein air
- Tir à l'arc

Les autres activités proposées durant le séjour :

- Baignade à la piscine du village
- Baignade en rivière (plage du roi, à Méjannes le Clap)
- Balades en nature (parcours santé ludique, grotte peyre haute)
- Grands jeux et veillées

I F TROUSSFAU

Cf document ci-joint.



Toutes les pièces du trousseau devront être marquées au nom de l'enfant. La CCPU et les structures d'accueil n'engagent pas leur responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol d'affaires personnelles, objets de valeur ou espèces.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

MÉDICAMENTS, TRAITEMENTS:

L'équipe d'animation n'est pas habilitée à donner des médicaments sans ordonnance délivrée par un médecin.

En cas de traitements à délivrer durant le séjour :

- Remettre les médicaments et l'ordonnance médicale en cours de validité au directeur du séjour le jour du départ dans une boite ou un sac indépendant au nom de l'enfant (Les enfants ne peuvent garder de médicaments dans leurs affaires personnelles.)
- Penser à écrire le nom et prénom de votre enfant sur chaque boîte de médicaments.

Si votre enfant bénéficie d'un protocole médical spécifique ou PAI merci de le remettre également le jour du départ au directeur avec les médicaments concernés.

En cas de survenue d'un problème de santé au cours du séjour, les parents seront informés dans les plus brefs délais.

COMMENT PRENDRE DES NOUVELLES?

Sur le téléphone portable de Jessie en cas d'urgence uniquement ou de grosses inquiétudes pour les plus petits!

Sinon rendez-vous sur le WhatsApp séjour et la page Facebook de la Communauté de communes!

ARGENT DE POCHE:

L'argent de poche n'est pas nécessaire sur le séjour.

DIVERS:

Les téléphones, tablettes, consoles de jeux ne sont pas autorisés pendant les séjours.